

CONSTRUCTION

BAS CARBONE

AVEC LE BOIS

Une initiative
de cecobois

GUIDE D'ADHÉSION DES MUNICIPALITÉS à l'initiative CBCB

Plan pour une
économie
verte 

Québec 



Marché public de Sainte-Foy
© Jonathan Robert

CONTEXTE

Le secteur de la construction est reconnu comme un important secteur émetteur de GES. Selon l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction (GlobalABC), celui-ci totalise à lui seul 37 % des émissions mondiales de GES. Les principales sources d'émission sont le carbone opérationnel pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments et le carbone intrinsèque, c'est-à-dire les émissions générées lors de la fabrication des matériaux de construction. On réalise aujourd'hui qu'une part significative des émissions de GES dans ce secteur provient du carbone intrinsèque.

Au Québec, où la source d'énergie prédominante utilisée pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments est l'hydroélectricité, une énergie décarbonée, le carbone intrinsèque des matériaux est davantage prépondérant dans l'empreinte carbone d'un bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie.

La substitution de matériaux de structure à forte intensité carbone, tels que l'acier et le béton, par le bois, permet une réduction des émissions de GES allant de 25% à 40%.

L'utilisation accrue du matériau bois en construction est à même de contribuer non seulement à la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments et à la lutte contre les changements climatiques, mais également à l'économie du Québec et de ses régions ressources. Le secteur forestier est actif dans plus de 900 municipalités (soit 83 % des municipalités québécoises) et génère des retombées économiques significatives à l'échelle du territoire

QU'EST-CE QUE L'INITIATIVE CBCB ?

L'initiative Construction bas carbone avec le bois (CBCB) vise la décarbonation du secteur de la construction au Québec par la réduction du carbone intrinsèque avec le bois.

Les municipalités peuvent jouer un rôle clé dans la transition vers la décarbonation des bâtiments. L'initiative CBCB vise à mobiliser les acteurs de la construction, dont les municipalités, qui sont prêts à s'engager vers la sobriété carbone dans le secteur du bâtiment.

POURQUOI REJOINDRE L'INITIATIVE CBCB EN TANT QUE MUNICIPALITÉ?

CBCB propose une approche permettant aux municipalités de réduire l'empreinte carbone de leurs bâtiments municipaux et de définir des actions adaptées à leurs réalités locales.

- Vous êtes membre de l'équipe municipale (élu, conseiller municipal, ou représentant) engagée dans la sobriété carbone.
- Votre municipalité souhaite agir concrètement pour réduire les émissions de GES des bâtiments sur son territoire.
- Votre municipalité souhaite élaborer un plan d'action afin de définir des cibles de réduction du carbone intrinsèque dans ses projets de bâtiments.

L'équipe de Cecobois peut vous accompagner à travers le parcours de décarbonation de l'initiative CBCB afin de vous permettre de réduire les émissions de GES de vos bâtiments municipaux ou des nouvelles constructions sur votre territoire avec le bois.

VOTRE MUNICIPALITÉ SERA À MÊME :

- d'identifier et d'adopter de nouvelles mesures pour atteindre ses objectifs environnementaux et climatiques en lien avec le bâtiment ;
- de cibler la réduction du carbone intrinsèque comme moyen additionnel pour décarboner les nouveaux bâtiments grâce à l'utilisation du bois ;
- de bénéficier d'un accompagnement de Cecobois dans votre démarche tant en matière d'utilisation du bois que de comptabilisation des réductions GES ;
- d'être un acteur de premier plan dans l'accélération de la transition vers une décarbonation du secteur de la construction au Québec ;
- de favoriser des constructions plus sobres en carbone et de faire valoir vos actions via le rayonnement proposé aux signataires CBCB ;
- d'offrir à votre communauté des infrastructures de qualité, en privilégiant un matériau issu d'une ressource renouvelable et locale ;

LES AVANTAGES DE JOINDRE L'INITIATIVE CBCB?

- Rejoindre une coalition québécoise engagée vers la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments en favorisant la diminution du carbone intrinsèque des matériaux ;
- Accéder facilement à de l'information, des contenus techniques, des outils et à l'expertise de l'équipe de Cecobois sur la décarbonation des bâtiments avec le bois ;
- Bénéficier de contenus de formation adaptés aux donneurs d'ouvrage publics concernant la prise en compte du carbone intrinsèque ;
- Quantifier en avant-projet l'impact environnemental du choix de matériaux et de favoriser la réalisation de bâtiments plus sobres en carbone intrinsèque ;
- Quantifier à l'aide de l'outil d'évaluation GESTIMAT l'impact environnemental des projets réalisés et de quantifier la réduction de GES obtenue grâce au choix du matériau bois ;
- Faire rayonner vos projets bas carbone via les différentes plateformes de l'initiative CBCB et faire valoir les engagements mis en place au sein de votre municipalité, qui contribueront à tracer la voie vers l'adoption de pratiques favorisant la décarbonation des bâtiments avec le bois.



Marché public de La Matanie
© Anthony François Photographe

En adhérant à l'initiative CBCB, votre municipalité consent à signer une lettre d'engagement et à définir des objectifs concrets de réduction du carbone intrinsèque

- **pour vos projets de bâtiments municipaux (Volet 1) et/ou**
- **pour des projets de bâtiments réalisés sur votre territoire (Volet 2)**

Pour plus de détails sur les actions possibles, veuillez consulter la liste des engagements proposés en annexe.

LES MUNICIPALITÉS SIGNATAIRES S'ENGAGENT À :

1 Développer les connaissances sur la décarbonation des bâtiments par l'utilisation du bois

Accroître les connaissances des représentants municipaux (élu, conseiller municipal, ou représentant) sur l'impact des décisions de conception et des matériaux sur l'empreinte carbone des bâtiments. En tant que municipalité signataire, votre équipe pourra développer son expertise et ses connaissances sur le carbone intrinsèque des bâtiments.

Cecobois, par l'intermédiaire de l'initiative CBCB, offre des formations et des contenus techniques (ex : fiches argumentaires, fiches techniques, balados, articles de blogue, revues de littératures, etc.) permettant d'enrichir votre réflexion et de mieux définir vos pratiques pour une gestion efficace du carbone intrinsèque dans vos projets.

2 Adopter un plan d'action et viser des objectifs de réduction chiffrables du carbone intrinsèque par l'utilisation du bois

S'engager à réaliser un plan d'action pour définir des objectifs de réduction du carbone intrinsèque attribuable aux matériaux de structure (et d'enveloppe, si applicable) de projets réalisés, par rapport à un bâtiment de référence ou à la moyenne de référence établie par Cecobois.

Cette démarche répond également aux objectifs gouvernementaux énoncés dans la Politique d'intégration du bois dans la construction (lien [Politique d'intégration du bois dans la construction](#)).



Patinoire Bleu-blanc-bouge
© Ville de Joliette

3 Quantifier l'empreinte carbone de vos projets avec l'outil GESTIMAT (Volet 1)

En adhérant à la coalition CBCB, votre municipalité s'engage à réaliser des évaluations comparatives de GES de ses projets à l'aide de l'outil GESTIMAT et à partager les résultats afin de contribuer à la base de données de Cecobois sur l'empreinte carbone moyenne des bâtiments. Les analyses réalisées en avant-projet, ou pour des projets complétés au cours des cinq dernières années sont acceptées (évaluation rétroactive).



<https://cecobois.com/gestim/>

GESTIMAT est un outil d'aide à la décision qui permet une modélisation rapide de différents scénarios de bâtiment à l'étape d'avant-projet ou une fois les projets réalisés. Il permet l'estimation des émissions de GES liées à la fabrication des matériaux de structure et d'enveloppe du bâtiment développé par Cecobois, en collaboration avec le Fonds vert du Gouvernement du Québec.



DÉCARBONER UN BÂTIMENT À LA FOIS AVEC LE BOIS



Le pavillon du Saint-Laurent
© Maxime Brouillet

4 Contribuer au rayonnement de l'initiative Construction bas carbone avec le bois

En intégrant l'initiative CBCB, la municipalité s'engage à relayer les différents contenus (événements, annonces, collaborations, formations, etc.) sur ses plateformes de communication dédiées à la promotion de ses engagements environnementaux :

- intégrer le label "fier signataire CBCB" sur le site web de la municipalité ;
- publier sur les médias sociaux une annonce officielle soulignant l'engagement en tant que signataire (gabarit de la publication fourni par Cecobois) ;
- partager une à trois publications pour sensibiliser les parties prenantes sur l'empreinte carbone des bâtiments et pour encourager le choix du bois comme matériau durable ;
- publier, par voie officielle, les engagements de réduction GES ainsi que les bâtiments municipaux que vous aurez réalisés.

Cecobois, par l'intermédiaire de l'initiative CBCB, déploiera une campagne de communication sur la décarbonation des bâtiments municipaux. Une emphase sera placée sur les projets bas carbone et les stratégies de réduction des GES des signataires afin de souligner leurs efforts de décarbonation.

ADHÉREZ DÈS AUJOURD'HUI !

Compléter le formulaire de contact en ligne :



1. Prendre connaissance des informations sur le site web CBCB, dont le guide d'adhésion des municipalités ;
2. Communiquer avec l'équipe de CBCB pour planifier une première rencontre d'information ;
3. Signer la lettre d'engagement ;
4. Identifier un représentant « bas carbone » au sein de votre municipalité ;
5. Compléter votre plan d'action avec l'équipe CBCB ;
6. Fournir le logo (format JPEG ou PNG) de votre municipalité.

Liste de propositions

VOLET BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Exemples d'actions pour favoriser la construction bas carbone avec le bois



- Réaliser une évaluation sommaire de GES des bâtiments municipaux à l'étape d'avant-projet, incluant un scénario bois.

- Réaliser une évaluation comparative des GES détaillée une fois le projet complété.



- Établir un objectif de réduction du carbone intrinsèque en (pourcentage ou en kg éq. CO₂ par m²) par rapport à la moyenne de référence établie par Cecobois ou à un bâtiment de référence.



- Inclure dans les **appels d'offres** pour les services professionnels liés à la construction de nouveaux bâtiments municipaux l'exigence de réaliser une évaluation comparative des émissions de GES en phase d'avant-projet et/ou une fois le projet complété



- Octroyer un **budget** pour couvrir les honoraires liés aux évaluations GES



- Autres actions à définir.

VOLET BÂTIMENTS RÉALISÉS SUR VOTRE TERRITOIRE

Exemples d'incitatifs et règlements pour favoriser la construction bas carbone en bois

INCITATIFS



- Accorder une réduction sur le coût du permis de construction pour les projets présentant une évaluation GES comparative (avec ou sans option bois).



- Autres incitatifs à définir.

RÈGLEMENTAIRES



- Exiger, pour certains secteurs ou projets spécifiques, une évaluation comparative sommaire de GES des bâtiments à l'étape d'avant-projet, incluant un scénario bois.



- Accorder des allègements réglementaires (ex: limite de hauteur ou construction plus dense) pour les projets utilisant une structure de bois et démontrant l'atteinte des objectifs de réduction du carbone intrinsèque des matériaux établit par votre municipalité.



- Autres mesures à définir.